

4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS
☐ 03.22.92.33.63 ☐ 03.22.92.50.51
@ amiens@unsa-education.org

DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CTA DU 27 MARS 2020

Madame la Rectrice,
Mesdames, Messieurs,

Le contexte de la crise sanitaire que traverse actuellement le monde entier nous impose d'introduire cette déclaration par ses conséquences au sein de l'Éducation Nationale et pour les personnels qui la font vivre.

Ainsi, si le Président de la République a pu avoir ces mots « La santé de nos concitoyens doit passer avant toute autre considération », l'UNSA Education ne peut que regretter que le Ministre n'ait cessé, depuis le début de la crise, de mettre en avant la continuité pédagogique et de reléguer la santé des personnels au dernier plan. Rappelons que le premier français décédé des suites du Covid-19 était un enseignant et que l'on compte aujourd'hui beaucoup d'enseignants contaminés. Ainsi, si l'heure n'est certainement pas à la polémique, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que vouloir maintenir les établissements et les écoles ouvertes au-delà du 13 mars aurait été totalement irresponsable. En effet, nos élèves, porteurs la plupart du temps asymptomatiques du virus, en ont été et sont, à leurs dépens bien sûr, des vecteurs d'autant plus redoutables. A ce titre, la reconnaissance en tant que maladie professionnelle pour les personnels de l'Éducation Nationale doit être envisagée. Dès aujourd'hui, un accompagnement psychologique renforcé des personnels infectés doit être mis en place. Ces collègues ne doivent sous aucun prétexte rester isolés. De même, les CHSCT doivent commencer à réfléchir sur les possibilités d'étudier l'impact de cette crise sur les personnels.

Pour autant, comme vous l'avez rappelé, Madame la Rectrice, dans votre courrier adressé mardi 24 mars à l'ensemble des membres de l'Académie, la mobilisation des enseignants, des personnels administratifs et de maintenance, comme celle des cadres, est totale et témoigne une fois de plus de leur engagement en notre service public et laïque d'Éducation.

Pour l'UNSA Éducation et ses syndicats, le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse doit soutenir davantage l'ensemble de ses personnels et leur permettre maintenant

de tenir le rythme dans la durée. Ceci demande une communication claire, d'éviter les exigences démesurées et d'agir avec bienveillance.

Ne pas décourager la continuité pédagogique et administrative.

À distance, maintenir un lien avec les élèves et leur famille, en bravant les nombreux dysfonctionnements techniques, relève du défi. Les personnels qu'ils soient enseignants, d'éducation, administratifs, techniques, de direction, d'inspection s'emploient quotidiennement à le relever démontrant une fois de plus, même en ces circonstances, leur engagement sans faille.

A propos de la continuité pédagogique, terme auquel nous préférons le maintien du lien pédagogique auquel vous avez fait vous-même, Madame la Rectrice, plusieurs fois référence, il nous faut reconnaître aujourd'hui que le plan de bataille présenté par le Ministre sur tous les plateaux médiatiques au début de la crise avec le leitmotiv « Nous sommes prêts » a très rapidement révélé ses failles. S'il nous fallait une preuve qu'on ne pourrait pas remplacer un enseignant dans une classe avec ses élèves, même par des outils numériques toujours plus aboutis, ces circonstances tragiques l'ont permis. Il faut toutefois noter que si l'ENT, pour ne citer que lui, dysfonctionne tant, c'est surtout par excès de sollicitation et saturation du réseau. Cela montre bien qu'enseignants et élèves ont très largement répondu présents afin de relever le défi de l'enseignement à distance. Les sollicitations institutionnelles doivent aujourd'hui inviter tout le monde à lever le pied cependant. En voulant maintenir des exigences intenable pour un grand nombre d'élèves, il nous faut veiller à ne pas davantage creuser les écarts entre les élèves au détriment des plus fragiles. Et force est de constater que mettre sous pression les enseignants à ce sujet, c'est mettre sous pression, par répercussion, les élèves et leurs familles.

Les multiples demandes de renseignement d'enquêtes sur la mise en œuvre de cette continuité pédagogique adressées aux chefs d'établissement et aux directeurs d'école concourent à cette mise sous pression et sont particulièrement mal vécues par les personnels. Qu'elles soient destinées à recenser les difficultés rencontrées comme les réussites, à renseigner des tableaux statistiques en vue d'une communication institutionnelle, ou à exercer une forme de flicage, le ton injonctif parfois employé afin de solliciter leur renseignement pour le lendemain voire pour le jour-même nous paraît particulièrement inapproprié, sans même parler de la surcharge de travail que cela impose à des directrices et des directeurs d'école déjà hypersollicités. A leur sujet, reconnaître leur extraordinaire investissement dans le contexte actuel est indispensable. À l'issue de cette crise sanitaire, le ministère devra se souvenir du rôle primordial qu'ils ont joué et devra agir pour leur permettre d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions. Les directrices et directeurs n'ont que trop attendu.

La gestion de cette crise sanitaire a également permis de mettre en exergue l'importance des missions exercées par les personnels administratifs. Nos collègues, qu'ils exercent en services ou en établissement, sont tous mobilisés pour assurer la continuité administrative. Cependant, la mise en œuvre des instructions ministérielles a mis l'accent sur les failles de nos métiers : mise en œuvre précipitée du télétravail alors que cela fait 2 ans que nous réclamons des GT sur ce point au sein de l'académie, impossibilité d'effectuer le télétravail pour les services d'intendance des établissements à cause de logiciels installés sur les serveurs (accès VPN refusés par la DSIN pour GFC), ou encore absence de clé OTP pour travailler à distance...

Les plans de continuité de service et d'activité ont été réalisés dans la précipitation, avec ce point commun : la présence des personnels administratifs de tous grades est requise dans les établissements, des secrétaires de direction qui effectuent la reprographie des cours pour les élèves aux personnels d'intendance qui n'ont pas d'autres choix que de travailler sur place sur des missions qui ne sont pas toujours essentielles dans ce contexte. Si le paiement des bourses et l'approvisionnement en produits d'entretien ou fournitures sont prioritaires, ce n'est pas le cas pour le paiement des fournisseurs par exemple, ni les retours d'enquêtes, ni la préparation des comptes financiers...Tous les services d'Etat fonctionnent au ralenti, tout le monde se concentre sur l'essentiel : la cellule d'aide aux EPLE nous a d'ailleurs fait parvenir un mail de la DGFIP qui demande aux comptables de prioriser leurs fichier de paiement (priorité aux bourses et aux payes), mais, dans le même temps, Mme la secrétaire générale demande aux établissements, de continuer à faire des mandats. Cela nous semble pour le moins manquer de cohérence.

Soyez certaine Madame La Rectrice, de l'investissement et de l'engagement des personnels administratifs. Ils font tous preuve de responsabilité et de professionnalisme, mais la continuité de service ou d'activité ne doit pas se faire au détriment de leur santé. Si toutes leurs missions sont tellement essentielles, alors leur travail devra davantage être reconnu et valorisé.

La gestion d'une crise de cette ampleur ne peut reposer que sur une politique des ressources humaines bienveillante. Les disparités entre la communication nationale et les consignes locales, ainsi que les objectifs affichés peuvent être source de stress voire de découragement pour toutes celles et ceux qui au quotidien s'adaptent à ce contexte difficile qui risque de s'aggraver dans les prochains jours.

Par conséquent, nous réaffirmons qu'il ne serait ni compréhensible ni acceptable de nier ces efforts en amputant les congés des personnels. Le contexte tendu, impose aussi de permettre à chacune et chacun de pouvoir se reposer, se ressourcer et d'être avec des proches. Une pause nécessaire avant la reprise des cours qui nécessitera tout autant d'efforts, d'adaptation et d'innovation. Le retour des élèves en classe, leur accompagnement et répondre aux inégalités éducatives qui malheureusement se creusent, seront aussi des enjeux cruciaux pour les équipes.

Protéger les personnels

Limiter les déplacements et le nombre de personnes présentes physiquement dans les écoles et les établissements doit rester la règle. C'est pourquoi les consignes gouvernementales demandent expressément de rester confiner à domicile et de télétravailler. Or, nous constatons que les demandes croissantes faites aux fonctionnaires de l'Education Nationale contreviennent à ce principe de confinement. Nous demandons que les établissements scolaires qui n'accueillent pas d'élèves ou de dossiers à gérer en présentiel, restent fermés, sachant que les personnels logés, en sus du travail qu'ils sont conduits à effectuer, assument des astreintes dans les établissements. La demande faite tout dernièrement aux directeurs d'école de renforcer les permanences physiques afin d'encourager davantage les familles à s'y rendre pour y récupérer les documents liés à la continuité pédagogique sous forme papier nous paraît totalement irresponsable dans le contexte actuel. Que l'on propose à ces mêmes directeurs de fournir et de signer des attestations dérogatoires de sortie aux parents d'élèves est inadmissible et va totalement à l'encontre des consignes sanitaires.

Nous le rappelons : la priorité doit être sanitaire. Dès lors, de manière générale, comment demander aux personnels de continuer à travailler sur leur lieu de travail lorsque les mesures de sécurité ne sont pas prises ?

De nombreux personnels volontaires permettent que soient accueillis les enfants des personnels soignants et à présent des personnels de l'aide sociale à l'enfance. Cette solidarité importante mise en place dans des délais records nécessite d'être soutenue pour être pérenne.

D'une part, au niveau sanitaire. Du gel hydroalcoolique, du savon, des masques, le nettoyage des locaux, que les groupes soient de 6 à 8 enfants maximum, doivent impérativement être garantis pour protéger les personnels et les enfants qu'ils accueillent. Or, nous savons tous que sur ce sujet l'heure est à la gestion de la pénurie et que la priorité de l'équipement va logiquement aux personnels soignants, mais nous expliquer que ces protections n'ont pas d'utilité et que les gestes barrière suffisent relève d'une hypocrisie qui ne fait que nourrir la défiance et l'anxiété. De même, en de trop nombreux endroits, les collectivités n'assurent plus l'entretien des locaux, ou ne respectent absolument pas la fréquence de nettoyage préconisée, alors même que des enfants de personnels soignants sont accueillis.

Puis d'autre part, au niveau de l'organisation. S'il faut tenir compte du fait que cet accueil doit pouvoir être proposé 7 / 7 jours et durant les vacances scolaires, le volontariat de nos collègues doit rester selon une base intangible. Ainsi, les partenariats avec les collectivités et le secteur associatif, le champ de la jeunesse et des sports doivent être renforcés pour avoir suffisamment de volontaires. La prise en charge de ce dispositif ne peut être assumée par la seule Education Nationale. Les regroupements d'écoles et d'établissements, ainsi que le roulement des équipes présentes doivent être étudiés au cas par cas, en lien avec les équipes. Il faut également bien rappeler que ce dispositif n'est réservé qu'aux parents ne disposant d'aucune autre solution de garde. Comme nous l'avons rappelé plus haut, les enfants sont des vecteurs importants du virus. Multiplier les groupes, c'est logiquement accroître le développement du virus même s'ils n'excèdent pas 8 élèves.

Il faut également faciliter la mobilisation des personnels de santé de l'Éducation nationale volontaires pour faire face à cette crise.

Pour conclure ce préambule incontournable lié à ce contexte, l'UNSA Éducation appelle le ministère, ainsi que la porte-parole du gouvernement, à ne pas multiplier les communications qui brouillent les messages et à prendre soin de l'ensemble des personnels, des élèves et de leurs familles dans ce moment difficile.

La séance de ce CTA se déroule donc en visioconférence nous rappelle le contexte très exceptionnel dans lequel nous sommes en ce moment. A l'instar de ce qu'a annoncé le Président de la République au niveau national, nous ne comprenons pas pourquoi, au niveau académique, les différents projets pour lesquels nous sommes consultés ce jour ne sont pas reportés. Le Ministère qui prône la bienveillance devrait être le premier à appliquer ce principe à ses personnels.

Alors que l'épisode que nous connaissons aujourd'hui montre l'importance des personnels administratifs, vous nous proposez la suppression de 4 postes. Nous vous demandons de

surseoir à cette mesure. Cela permettra à la nouvelle direction académique de s'approprier les situations des établissements et de trouver des réponses aux questions posées lors des GT. Nous regrettons l'absence d'évolution dans les propositions de l'administration entre ces 2 GT. Ce ne sera pas une surprise mais nous ne pouvons pas cautionner vos choix : Pourquoi les établissements qui sont les plus excédentaires au niveau du barème ne sont pas mis à contribution ? Pourquoi supprimer des postes dans des établissements déjà touchés les années précédentes (le lycée De Vinci par exemple)? Pourquoi la plupart des suppressions sont-elles appliquées dans l'Oise ? L'équité doit pouvoir justifier vos décisions auprès de nos collègues. Dans ce contexte, la dimension RH prend encore plus d'importance. C'est la double peine pour les personnels concernés. D'autre part, nous regrettons l'absence de proposition de redéploiement pour soutenir les structures déficitaires quand c'est nécessaire et possible.

Quant à la suppression des 2 agences comptables (Lycée Corot à Beauvais et Jules Verne à Château Thierry), nous sommes dans l'incompréhension la plus totale : notre académie respecte la recommandation ministérielle d'une moyenne de 6 établissements rattachés . Pourquoi vouloir supprimer ces agences alors que des candidats étaient intéressés et ont été reçus pour occuper ces postes ? Sur quels critères ces rejets de candidature se fondent-ils ? Est-il plus facile de juger les recrutements infructueux afin de justifier ces fermetures ? Les candidats au recrutement peuvent légitimement se poser la question quand aucune explication ne leur est donnée. En supprimant des postes d'agent comptable, vous supprimez toute possibilité d'évolution de carrière pour les personnels administratifs de notre académie. Ces derniers temps, les postes vacants d'agents comptables ont d'ailleurs été pourvus par des personnes extérieures à notre académie. Les personnels de notre académie ne sont-ils pas assez compétents ?

Au-delà de la vision RH, il y a aussi la problématique fonctionnelle : ce n'est pas parce qu'une agence comptable est importante qu'elle fonctionne mieux, parce qu'elle a plus de personnels. Nous pourrions prendre plusieurs exemples dans notre académie à Soissons, à Amiens ou à St Quentin. L'important est la professionnalisation des personnels ainsi que les moyens humains dans les collèges rattachés. Enfin, sur la situation du Lycée Langevin, nous restons sur notre ligne à savoir éviter de cumuler mutualisateur départemental de paye et nombre importants d'établissements rattachés. Notre académie ne tire pas les leçons de mauvaises expériences pas si lointaines.

Parce que cette mesure ne se justifie pas par la réglementation et nuit à la carrière des personnels administratifs de notre académie, nous nous opposerons à cette mesure.

Concernant un autre point à l'ordre du jour, votre décision, Madame la Rectrice, de supprimer les zones infra départementales pour une grande partie des professeurs TZR de Lycées Collèges et pour la totalité des Professeurs TZR de Lycées Professionnels, est ressentie comme une provocation par les personnels concernés ! Effectivement, cela simplifiera le travail de vos services. Mais à quel prix ! Nous ne doutons pas que nos collègues de la DPE feront ce qu'ils peuvent pour respecter les professeurs TZR dans une affectation alliant intérêt du service et contraintes géographiques. Cependant nous voyons déjà des collègues TZR en S2I effectuer le grand écart entre les trois départements sur une année scolaire. En fait il semble que l'académie d'Amiens comble comme elle peut la pénurie de Professeurs, pénurie due selon nous, aux suppressions de postes d'une part et au manque d'attractivité de la profession d'autre part tant pour les personnels titulaires que contractuels.

Vos représentants UNSA éducation : Christelle CAPLIN-DAHENNE ,Maxime PARUCH
Agnès GODEAU , Patrice PERTIN.